



pret d'un véhicule (droit assurance et radar automatique)

Par **doudou_159**, le **25/11/2009** à **12:30**

Bonjour,

J'ai actuellement un véhicule que je voudrais prêter pour 2 mois avant de partir a la casse, est-il possible que la personne a qui je prête ma voiture s'assure elle même et que de mon coté je résilie mon assurance ?

- Est-il possible de faire signer un papier comme quoi pendant la période de 2 mois je ne suis pas conducteur du véhicule pour me protéger au niveau radar automatique et d'éventuelle contravention ?

Merci beaucoup pour ses réponses.

à bientôt de vous lire

Doudou.

Par **razor2**, le **25/11/2009** à **13:49**

Pour l'assurance, il est possible que votre ami se fasse assurer de son côté pour votre véhicule.

Pour les amendes par contre, vous en resterez le destinataire tant que vous serez le titulaire de la carte grise, à charge pour vous de dénoncer votre ami si c'est lui qui a commis l'infraction à l'aide du formulaire de requête en exonération joint à l'avis de contravention.